

L'actualité

Blake T. Hanna, Norman Bernier, Robert Dubuc and Andrée Parent

Volume 11, Number 3, septembre 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010482ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/010482ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)

1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Hanna, B. T., Bernier, N., Dubuc, R. & Parent, A. (1966). L'actualité. *Meta*, 11(3), 107–118. <https://doi.org/10.7202/010482ar>

L'ACTUALITÉ

WILLIAM F. MACKAY LECTURES ON BILINGUALISM

Is Canadian bilingualism part of a world-wide phenomenon? What significance does it have in a small and overpopulated world? What are its causes and its consequences? These were the questions discussed by Professor W. F. Mackey in a recent series of lectures in Montreal.

Professor Mackey is Director of the Division of Language Didactics at Laval University in Quebec City. He spoke under the auspices of the French Canada Studies Programme of McGill University. At the outset, the speaker pointed out that bilingualism has long been considered as an abnormal situation confined to a few countries or individuals. In reality, it affects the majority of the world's population. It is only recently that the question has been studied scientifically.

Professor Mackey defined bilingualism as the knowledge of two languages, but he distinguished the term from equilingualism: an equal knowledge of two languages, which are spoken with the same degree of facility. He pointed out that, in the views of many specialists, equilingualism is an impossibility. He defined a bilingual country as one whose political and linguistic boundaries do not coincide. A study of the problem must take four factors into consideration: the number and distribution of the world's languages; their

relative utility; their coverage; and the mobility of the population that speaks them.

In treating the first point, the speaker stated that there are thirty times as many languages as there are countries. Thus, the bilingual country is in the majority. Surprisingly enough, there are five times more native languages in the Americas than in Europe. The Soviet Union alone has some two hundred tongues, seventy of which are official languages. Only half the country's inhabitants are native Russian-speakers, while the other half are bilingual.

But the number of languages spoken is but one aspect of the problem: their relative utility is an even more important one. It is interesting to note, for example, that the Indo-European languages account for only 5% of the total number of languages spoken in the world, but they are spoken by almost half of the world's population: about 1 030 000 000 out of a total of 2 500 000 000, to quote the figures. If we add to that 500 000 000 speakers of Mandarin Chinese, we find that over 70% of the world's population uses 12% of its languages.

Languages, however, are dying out faster than they are being born, as the tendency increases for a few major languages to spread over a wider area.

Will the entire world eventually speak one single language ? Possibly not, for political nationalism and cultural regionalism tend to counteract the trend. But the fact remains that in many countries, three-quarters of everything in print is in English or French, while the bulk of scientific material is available in only one or more of the four or five leading languages. Thus to be educated in these countries means to be bilingual, and the writer or scholar must publish in a tongue which is not his own.

But where does this place the speakers of such widely used languages as English, French, German, Russian, Japanese, Chinese, Spanish and Italian ? Have they any need of bilingualism ? It is sobering to reflect that if these languages are widespread, it is for reasons other than linguistic ones: economic, political, historical; and that no one language has a monopoly of all the world's knowledge. Even the masters of ancient Rome were considered uneducated until they had learned to speak Greek. Bilingualism is therefore a world-wide problem, and would continue to be so, even if populations were static.

But in fact, they are not, nor have they ever been. Broad migrations were a common occurrence long before travel-now-pay-later became known. And with migration come a blending of ideas, a broadening of horizons — and a further increase in bilingualism. We know therefore who the bilinguals are. But where are they found ? In some cases, they may be grouped geographically: in towns, rather than in cities; in one part of the country rather than in another. In other cases, they are grouped according to social or eco-

nomie level, or according to occupation. Some groups are divided according to use: they read one language but speak two, or vice versa. In still other cases, mutual interferences between the languages spoken may result in the creation of a new dialect.

What are the effects of bilingualism ? The handicaps are alleged emotional disturbance resulting from teaching in the second language; social insecurity which stems from belonging to a group too weak to impose its linguistic pattern upon society; and a cultural disadvantage which comes from an inability to enter deeply into the heritage of either ethnic group. The bilingual, it is often said, is a marginal person.

But on the other hand, bilingualism gives the individual a wider frame of reference, a keener insight into the problems of other groups. And on the linguistic level, certain advantages accrue to the bilingual society. English after the Norman domination, and Persian after the period of Arab control, are examples of this enrichment. Finally, on the national scale, bilingualism can promote a feeling of belonging in a multilingual nation. In Czechoslovakia, it succeeded in breaking down the exclusiveness of national groups which had been a destructive force in family and school. In the USSR, it paved the way toward equality among the constituent national groups. If bilingualism is inevitable, therefore, Professor Mackey contends that a country's policy must exploit the advantages of it while minimizing its disadvantages. Failure to do so allows the disadvantages of bilingualism to gain the upper hand.

BLAKE T. HANNA
Montréal

RÉUNION GÉNÉRALE DE LA S.T.I.C.

avec la collaboration de l'Association des Traducteurs et Interprètes de l'Ontario et la participation de la Corporation des Traducteurs professionnels du

*L'éthique professionnelle
à l'ordre du jour*

Le samedi 14 mai 1966, la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada,

Québec, a tenu à l'Université de Montréal une réunion consacrée à l'étude de la question d'un code d'éthique professionnelle pour les traducteurs.

M. René LePoche, traducteur à la Division des lois (Bureau des traductions du gouvernement fédéral), a fait le point du travail effectué par l'ATIO en vue de l'établissement d'un code d'éthique pour les traducteurs de l'Ontario. Il a souligné en particulier l'importance du secret professionnel, de la probité, de la loyauté et de la solidarité dans l'exercice de la profession.

Après l'exposé du conférencier, les participants se sont répartis en cinq commissions pour faire l'étude d'un questionnaire, établi par l'ATIO, qui portait sur les points suivants: utilité ou nécessité d'un code d'éthique, objet, sanctions et avantages.

A la séance plénière, présidée par M. Jacques Paris, chef adjoint de la traduction au Ministère de la Santé à Ottawa, les participants ont fait valoir la nécessité d'un code d'éthique même si, en l'absence d'associations professionnelles juridiquement constituées, ce dernier risque fort de rester lettre morte.

Toutefois, les commissions chargées de l'étude de la question ont soutenu que la première façon de faire respecter une profession est de faire montre d'une discipline interne éclairée. Le code d'éthique pourrait faire office d'un véritable instrument d'éducation auprès du public consommateur qui ignore souvent tout des impératifs du métier. Les commissions ont également souligné la valeur sociale d'un code d'éthique: par le relèvement des normes professionnelles, le code assure à la société un meilleur service, en particulier dans un pays bilingue où la qualité des langues en présence conditionne leur utilité comme véhicule de culture.

Pour servir ces fins, le code devrait tendre, de l'avis des participants, à « normaliser » l'exercice de la profession en visant non seulement l'intérêt

du traducteur, mais aussi l'intérêt du client ou de l'employeur.

Par conséquent, c'est surtout les devoirs du traducteur que le code devrait mettre en évidence.

Devoir de compétence: obligation pour le traducteur de connaître à fond ses langues de travail; obligation de refuser un travail pour lequel il n'est pas préparé.

Devoir de solidarité: obligation de respecter les tarifs établis, de s'abstenir de toute concurrence déloyale, d'éviter de dénigrer ses confrères.

Devoir de loyauté: observation rigoureuse du secret professionnel; interdiction de tirer un profit personnel des secrets connus par l'exercice du métier; fidélité à l'original.

Devoir de dignité professionnelle: interdiction de recourir à des formes de publicité incompatibles avec le sain exercice de la profession; respect des engagements.

La simple formulation de ces devoirs ne saurait évidemment en assurer l'observance. A certains participants qui insistaient sur la nécessité d'imposer des sanctions aux contrevenants, M. Aupy, chef de la traduction générale au Secrétariat d'Etat, a fait remarquer que l'imposition de sanctions demeure illusoire si les associations n'ont pas la vigueur requise pour les appliquer effectivement.

L'Assemblée a toutefois reconnu en principe la nécessité de sanctions qui pourraient prendre deux formes principales: 1) la liste « noire » ou la radiation du répertoire officiel — dans la mesure où ce dernier pourra être dressé; 2) la radiation des cadres des associations professionnelles. Pour les infractions mineures, on pourrait recourir à l'imposition d'amendes.

Les participants ont ensuite unanimement reconnu que si l'on ne veut pas donner prise à des maux encore plus grands que ceux qu'on veut guérir, l'application de sanctions suppose la mise sur pied d'une commission des griefs. Cette commission aurait une triple fonction. Elle devrait d'abord recevoir les plaintes que les traducteurs

ou les clients auraient à présenter contre un traducteur en particulier ou contre une maison de traduction. Elle aurait le mandat de faire enquête et d'entendre des témoins pour vérifier le bien-fondé du grief. Elle pourrait enfin recommander, à la lumière des conclusions de l'enquête, la sanction à appliquer dans chaque cas. La commission ferait en quelque sorte office d'un tribunal professionnel où le « coupable » aurait toujours la faculté de se défendre.

Le bon fonctionnement de la commission des griefs repose peut-être, en dernière analyse, sur la création d'une commission de surveillance qui veillerait, par l'exercice d'une forme d'autodiscipline, à l'observance du code par les traducteurs. La commission de surveillance serait habilitée à dénoncer les contrevenants à la commission des griefs. On ne saurait en effet exiger des traducteurs qu'ils dénoncent leurs confrères. Ce serait un encouragement à la délation qui risque fort de gêner à jamais les relations humaines à l'intérieur de la profession.

Certains participants ont soutenu que la compétence de ces deux commissions devrait déborder le cadre d'un simple code d'éthique. Il faudrait qu'un règlement de régie interne de la profession vienne compléter le code en détaillant les modalités pratiques d'application des principes énumérés dans le code. Ce règlement pourrait contenir l'énoncé de sanctions, les barèmes de rémunération minimale, etc., éléments qui ne sauraient trouver place dans un code d'éthique.

Les commissions qui ont étudié les avantages qui pourraient résulter de la création d'un code d'éthique professionnelle estiment que ces derniers touchent à l'exercice de la profession. Le traducteur pourrait toujours invoquer son code d'éthique lorsqu'un employeur ou un client cherchent à lui imposer des

normes contraires au sain exercice de la profession. Comme tout devoir entraîne le droit de l'observer, la formulation dans un code des obligations qui régissent la pratique de la profession devrait entraîner des conséquences heureuses pour la détermination des conditions de travail du traducteur.

Appelé à conclure cette journée d'étude, M. Frédéric Phaneuf, président de la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada, a souligné le lien nécessaire — bien mis en relief au cours des délibérations — entre la vigueur des associations professionnelles et l'efficacité d'un code d'éthique. Aussi a-t-il exhorté les traducteurs à s'unir pour former, au sein de chaque province, de véritables associations professionnelles habilitées à régir l'exercice de la profession de traducteur.

Soulignant ensuite l'intérêt et l'utilité d'une commission des griefs, selon la proposition des commissions d'étude, M. Phaneuf voit dans cette institution une façon éminemment efficace de contribuer à l'assainissement des pratiques professionnelles en traduction.

Enfin il a rappelé qu'une profession ne peut se faire respecter que dans la mesure où elle donne au public l'exemple d'une discipline interne rigoureuse. « On relève actuellement, a-t-il ajouté, une tendance à discréditer la traduction et les traducteurs. La compétence et le sens du devoir sont les meilleurs arguments qu'on puisse opposer à ce genre de critique. »

La réunion s'est terminée par un vin d'honneur offert à l'occasion du départ de M. Jean-Paul Vinay pour la Colombie Britannique. L'organisation de cette journée a été confiée à M. Luc Laforce, vice-président de la S.T.I.C. et président de la Commission du programme de ce même organisme.

NORMAND BERNIER
ROBERT DUBUC
Montréal

RAPPORT DE "BABEL" À LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES TRADUCTEURS

La revue *Babel*, organe de la Fédération internationale des Traducteurs, a soumis au Conseil de la F.I.T. un rapport qui témoigne de la volonté du Conseil de rédaction de donner à la revue une orientation dynamique et adaptée aux besoins des traducteurs à l'échelle universelle, mais qui laisse planer quelques doutes sur la survie de cet organe.

Le rapport fait d'abord état d'une réorientation de la politique éditoriale de la revue. La rédaction vise à réunir des auteurs du plus grand nombre de pays possible et à recueillir des articles sur les sujets les plus variés. Il n'est pas prouvé que cette orientation corresponde aux besoins des traducteurs. Aussi le Conseil de rédaction souhaiterait-il avoir l'avis des lecteurs sur sa nouvelle formule et recevoir « des critiques constructives ... et des suggestions qui pourraient élargir encore le contenu ... et améliorer la qualité » de la revue.

Pour réaliser sa nouvelle politique éditoriale, *Babel* s'est dotée d'un réseau de correspondants permanents dans divers pays. Le Canada est l'un des rares pays affiliés à la F.I.T. à n'avoir encore aucun correspondant permanent auprès de *Babel*. Il serait souhaitable que la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada prenne des mesures pour remédier à cette carence.

Le rapport annonce en outre la publication d'un index décennal de la revue qui comprendra trois parties: une liste alphabétique de tous les articles par matière, une liste des noms d'auteurs et un index de tous les livres répertoriés. Cet index pourra, croyons-nous, rendre de grands services, d'autant plus qu'on a pris des dispositions pour faire réimprimer tous les numéros épuisés.

Sur le plan de l'exploitation, *Babel* connaît des difficultés assez sérieuses. En 1964, son éditeur n'a vendu que 2 696 des 8 000 exemplaires imprimés. Le nombre des abonnements n'a jamais dépassé 800 et n'a guère varié depuis les débuts. Le Canada, pour sa part, ne souscrit que 19 abonnements.

Le contrat conclu avec l'UNESCO pour 1963 et 1964 a assuré à *Babel* une subvention de \$2 000. Cette subvention lui a permis de publier la revue. Ce contrat de subvention est maintenant expiré, et aucune nouvelle entente n'est encore intervenue. D'autre part, l'éditeur actuel, qui subit des pertes assez considérables en raison d'une publicité déficiente et du faible nombre des abonnements, s'est engagé à publier *Babel* jusqu'à la fin de 1966. On ignore encore s'il consentira à poursuivre la publication dans les mêmes conditions.

Il appartiendrait sans doute aux sociétés nationales de traducteurs affiliées à la F.I.T. de participer davantage à la rédaction et à la distribution de la revue, si l'on estime que les traducteurs doivent avoir un organe international.

Le Canada, avec 19 abonnements et une très faible participation à la rédaction, n'a certes pas contribué pour sa part à la vie de *Babel*. Mais ne serait-ce pas au Conseil de rédaction de solliciter la collaboration des sociétés nationales, s'il juge que leur concours pourrait servir utilement la revue? Les sociétés nationales de traducteurs devraient être les mieux en mesure d'assurer la diffusion de *Babel* et de veiller à son orientation en fonction des besoins des traducteurs. Peut-être les a-t-on déjà consultées sans succès. Dans ce cas, vaut-il la peine de consentir les lourds sacrifices qu'exige la survie de la revue si les sociétés nationales, les

premières intéressées, ne sont pas disposées à porter leur part du fardeau ?

Si, au contraire, on n'a jamais fait explicitement et formellement appel à

leur concours, ne devrait-on pas commencer par cette démarche ?

ROBERT DUBUC
Montréal

S.T.Q.

EXAMENS DES MEMBRES AGRÉÉS

Les examens annuels pour les candidats au titre de membre agréé de la S.T.Q. ont eu lieu à Montréal et à Québec le 25 avril 1966. 61 candidats se sont inscrits à Montréal et 48 se sont présentés; 45 candidats se sont présentés à Québec et un membre, qui habite Toronto, a obtenu la permission de passer l'examen dans sa ville sous la surveillance d'un membre agréé de la S.T.Q.

Cet examen comportait dix phrases détachées et un texte d'une quinzaine de lignes à traduire en français, et dix phrases et un texte de même longueur à traduire en anglais. Pour la première fois cette année, ces examens étaient tenus en même temps à Québec et à Montréal. Au moment où ces lignes sont rédigées, trois séances de correction ont eu lieu et une quatrième, définitive cette fois, est convoquée. Le Comité de correction, composé de dix membres, compte des traducteurs choisis parmi les membres du Conseil d'administration et parmi les membres agréés de la S.T.Q., auxquels a été invité à se joindre, cette année, le président d'une société-sœur.

Le 30 mai avait lieu l'examen français-espagnol, et vice versa, auquel deux candidats se sont présentés, et le 31 mai l'examen anglais-espagnol, et vice versa, auquel trois candidats se sont présentés. Faute de candidats, les examens d'allemand et d'italien n'ont pas eu lieu cette année.

GROUPEMENT À QUÉBEC

Le lieutenant William-G. Côté, administrateur de la S.T.Q., maintenant au service des télécommunications de l'Armée canadienne à Québec, s'est occupé activement ces derniers mois de former un noyau de traducteurs dans la vieille capitale. Il a réussi à faire inscrire à la Société plus de 50 nouveaux membres de Québec, parmi lesquels on compte plusieurs élèves des cours de traduction de l'Université Laval; 48 d'entre eux se sont présentés à l'examen de membre agréé qui a été tenu à Québec le 25 avril.

La distance a empêché, jusqu'à présent, ces membres d'assister à nos séances d'étude et à nos réunions de façon régulière, mais nous espérons qu'ils auront l'occasion de venir rencontrer leurs collègues de Montréal, pour une conférence, un dîner-causerie ou une séance d'étude. M. Côté espère bien pouvoir mettre sur pied un comité qui s'occuperait d'organiser des séances d'étude pour le groupe de Québec. Cette solution serait idéale et permettrait à ces membres de bénéficier des mêmes avantages que ceux de Montréal.

Nos activités pour l'année 1965-1966 se sont terminées le 15 juin par le dîner traditionnel de fin d'année au cours duquel les élèves des cours de traduction de l'Université McGill ont reçu diplômes, certificats, médailles et prix. Les nouveaux membres agréés ont été également proclamés, et la réunion s'est terminée par l'assemblée générale annuelle et l'élection du nouveau Conseil d'administration.

ANDRÉE PARENT
Montréal

PAUL ROBERT À MONTRÉAL

Le 14 mai 1966, au Pavillon Lalemant du Collège Jean-de-Brébeuf, à Montréal (Canada), Monsieur Paul Robert remet le premier tome d'un exemplaire de son dictionnaire, qu'il vient de lui dédicacer, au professeur Jean-Paul Vinay.

La Société des Traducteurs et Interprètes du Canada, par son président, Monsieur Frédéric Phaneuf, venait d'offrir ce dictionnaire *Robert* à Monsieur Vinay, à l'occasion de son départ

de l'Université de Montréal pour aller occuper la chaire de linguistique de l'Université de Victoria, en Colombie Britannique (Canada).

Monsieur Vinay tient à la main le premier numéro de la revue META, que viennent de sortir les Presses de l'Université de Montréal et qui remplace, après dix ans, le *Journal des Traducteurs* qu'il avait lui-même fondé puis dirigé jusqu'à ce jour.



De gauche à droite: Monsieur Marcel Paré, président de la Corporation des Traducteurs professionnels du Québec; Monsieur Paul Robert, auteur du *Dictionnaire Robert*; Monsieur Jean-Paul Vinay, professeur de linguistique à l'Université de Victoria, Colombie Britannique (Canada); Monsieur Frédéric Phaneuf, président de la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada.

UN SERVICE DE LINGUISTIQUE POUR LE CN

Les Chemins de fer nationaux du Canada viennent de créer un service de linguistique dont la fonction sera de diffuser le vocabulaire ferroviaire français au sein de la Compagnie et, dans certains cas, d'adapter cette terminologie technique et administrative aux réalités de l'Amérique du Nord. C'est ce qu'a annoncé hier M. Donald Gordon, président et directeur général du CN.

M. Gordon a dit: « Cette terminologie ferroviaire de langue française, complète et aisément accessible, comblera une grande lacune et surtout facilitera certaines réalisations à long terme. Le manque de familiarité avec le vocabulaire ferroviaire français complique souvent nos multiples relations avec les clients et le public et se fait sentir quotidiennement dans des activités aussi importantes que la formation du personnel et la communication entre employés. L'objectif du Service de linguistique sera donc de faciliter et de favoriser l'usage du français au même titre que l'anglais comme langue de tra-

vail dans les communications orales ou écrites à l'intérieur du réseau. »

Le Service de linguistique du CN groupera le bureau de traduction existant et un bureau de terminologie en voie de formation. Il relèvera de M. R. T. Vaughan, vice-président et secrétaire de la Compagnie, et sera dirigé par M. Frédéric Phaneuf, jusqu'ici adjoint particulier au vice-président chargé de la région du Saint-Laurent. M. Phaneuf, bien connu dans le monde des relations publiques et de la traduction, est président de la Société des Traducteurs et Interprètes du Canada.

La décision de créer le Service de linguistique du CN a été prise à la suite d'une recommandation du Comité permanent du bilinguisme, présidé par M. Maurice Archer, vice-président chargé de la recherche et du développement.

Le Service de linguistique collaborera étroitement avec les organismes similaires des gouvernements fédéral et provinciaux et de l'entreprise privée.
(Communiqué)

WORLD AUTOMATION: THE BILINGUAL COMPUTER

A woman mathematician at the University of Saskatchewan is teaching a computer to become bilingual, says today's « Toronto Globe and Mail ».

Kathleen H. V. Booth is developing a program for the computer to enable it to make rough translations of printed material from English to French. Eventually, even oral material may be used.

Dr. Booth, a research fellow in the University's department of mathematics, whose work is supported by the National Research Council, said the project is designed for the translation of straight informational material, such

as scientific documents. Literary works would be more difficult to translate.

The immediate goal is one of rough translation. It could be edited later into a more elegant form. A possible use: assisting in translating parliamentary proceedings for incorporation into Hansard.

Dr. Booth is preparing an English-French dictionary from a 25 000-word passage taken from the 1962 Canada Yearbook, for the computer program. The dictionary will give word meanings and such other information as parts of speech and irregularities in usage. The computer will scan the material and

choose corresponding words in the two languages, with some adjustments in sequence to allow for grammatical differences.

If the computer encounters ambi-

guous words (spring, fall), it will select from a number of choices the one most likely to be required in a particular context.

(Communiqué)

DICTIONNAIRE INTERNATIONAL DES TERMES LITTÉRAIRES

L'Association internationale de littérature comparée recherche des collaborateurs au *Dictionnaire international des termes littéraires*, dont le premier fascicule sera publié à la fin de cette année par la maison Mouton d'Utrecht. La partie technique de chaque article (étymologie, analyse sémantique, équivalents dans les diverses langues) est confiée à des spécialistes dont le travail est coordonné par une équipe de chercheurs travaillant sous la direction de M. Robert Escarpit, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. Les articles du *Dictionnaire* intéressent dix-

sept langues: albanais, allemand, anglais, arabe, chinois, danois, espagnol, français, hongrois, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe, serbo-croate et tchèque. Les équivalents seront publiés dans les neuf langues de travail: allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, français, italien, japonais et russe. Les collaborateurs éventuels peuvent obtenir la documentation nécessaire en s'adressant à M. Alain Boisson, secrétaire du *Dictionnaire international des termes littéraires*, I.L.T.A.M., 20, cours Pasteur, 33 Bordeaux, France.

FILM DE L'OCORA SUR LES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES

L'Agence Télévision de l'OCORA vient de réaliser un film sur les professions de traducteur et d'interprète de conférence. Vivant, authentique, le film tourné par Maurice Cohen, avec la collaboration de l'AIIC et de l'une des principales écoles européennes d'interprètes et de traducteurs, saisit sur le vif les multiples aspects de notre pro-

fession.

Ceux qui s'intéressent à ce film voudront bien s'adresser à l'Agence Télévision de l'OCORA (Office de Coopération Radiophonique), 297, boulevard Saint-Denis, Courbevoie (Seine); ou à l'Association Internationale des Interprètes de Conférence, 33, rue des Archives, Paris IV^e.

ENGINEERING INGÉNIERIE

Extrait du Rapport général de la Commission des bureaux et organismes d'études techniques du Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, d'avril 1966.

La Commission des bureaux et organismes d'études techniques a été cons-

tituée par arrêté du Premier ministre en date du 18 juin 1964 complété et

modifié par arrêté du 23 juillet 1964¹.

Cette création consacrait les efforts menés par le gouvernement et notamment le ministre de l'Industrie en vue de promouvoir en France l'activité généralement désignée sous le vocable anglo-saxon d'*engineering*. Cette activité justifie l'attention particulière que lui portent les pouvoirs publics en raison des avantages qu'elle est en mesure de procurer au développement de l'économie du pays :

- en utilisant au mieux les capitaux de

telle sorte que l'intervention des bureaux d'études techniques se traduise par une qualité supérieure de réalisation pour la même dépense ;

- en multipliant l'efficacité des techniciens par une mobilité plus grande et une durée d'intervention limitée au strict nécessaire ;
- en diffusant à l'étranger les techniques nationales et en facilitant indirectement l'action des exportateurs (biens d'équipement, grands travaux...), à l'instar des pays étrangers industriels.

Lors de la première réunion de la Commission, M. le Commissaire général au Plan a défini les grandes lignes de la mission qui lui était assignée. La Commission s'est ensuite attachée à délimiter soigneusement sa tâche.

Celle-ci a été précisée comme suit après approbation par la Commission dans sa réunion plénière du 26 mai 1965 de la proposition de son bureau :

« La Commission des bureaux et organismes d'études techniques a pour mission d'étudier la branche constituée par les entreprises qui exercent, pour les tiers et indépendamment de toute fourniture de matériel ou de travaux, l'activité désignée, en anglais, sous le vocable d'*engineering*. Cette activité peut être exercée à titre exclusif, principal ou accessoire, mais les firmes qui ne s'y livrent que partiellement seront prises en considération dans la seule mesure du potentiel qu'elles y consacrent et des ressources qu'elles en tirent.

« La Commission s'efforcera donc :

- sur le plan de la connaissance, de déterminer par qui sont remplies les fonctions dites d'*engineering* et notamment la part qui en incombe et qui sera appelée à en incomber à la branche telle qu'elle vient d'être définie.
- sur le plan de l'action, de préconiser les mesures propres à permettre à cette branche de se développer dans les meilleures conditions et de jouer au mieux

son rôle sur le marché intérieur comme sur les marchés extérieurs. »

Constatant, tout d'abord, par expérience que l'absence d'un mot français correspondant à l'anglicisme d'*engineering* constituait une difficulté majeure dans certaines circonstances telle la promulgation éventuelle en cette matière de dispositions législatives ou réglementaires, la Commission a estimé qu'elle devait combler cette lacune.

Dans ces conditions, après avoir procédé à des échanges de vues avec le Comité d'étude des termes techniques français, elle a décidé de se rallier au mot *ingénierie*, lequel avait reçu préalablement l'approbation de ce Comité et un accord de principe du service du dictionnaire de l'Académie Française.

La Commission a établi ensuite, en vue de son insertion dans le dictionnaire, la définition suivante de l'ingénierie, que le comité précité a ratifiée :

« Activité spécifique de conception, d'étude et de coordination de diverses disciplines exercée par des ingénieurs et techniciens agissant généralement en équipes pour la réalisation ou la mise en service d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages (machine, bâtiment, usine ou partie d'usine, équipement ou complexe industriel, aménagement urbain ou rural, etc.).

« Exemples : la Société A a assuré l'ingénierie du barrage de ... réalisé par l'Entreprise X. La Société B a assuré

1. Journal officiel des 23 et 29 juillet 1964.

l'ingénierie et la construction de la nouvelle usine sidérurgique de ... La Société C est spécialisée dans l'ingénierie des matériels d'équipements. »

Le mot *engineering* ayant dans les pays anglo-saxons un sens très large et débordant de beaucoup l'acception dans laquelle il est habituellement pris lorsqu'il est utilisé en France, l'*ingénierie*, telle qu'elle vient d'être définie, désigne l'activité restreinte considérée.

Cette définition n'a pas pour autant un caractère technique, n'étant destinée

qu'à donner de l'ingénierie une connaissance générale.

Ayant adopté ce terme dans les circonstances qui viennent d'être exposées, la Commission exprime le vœu qu'il soit désormais couramment employé en français et qu'il bénéficie, en conséquence, d'une diffusion appropriée.

Le mot *ingénierie* sera donc utilisé dans le présent Rapport général, malgré son caractère de néologisme, aux lieu et place d'*engineering*.

(Communiqué)

APPEAL FOR TRANSLATORS

Volunteers for International Technical Assistance has launched an appeal for translators to handle its increased foreign correspondence. Contact Mr. Benjamin P. Coe, Executive Director, 230 State Street, Schenectady, New York, 12305.

Afin de pouvoir compléter sa collection de journaux professionnels, la Bibliothèque de l'Ecole d'interprètes de l'Université de Genève cherche les numéros suivants du *Journal des Traducteurs*: vol. I, n° 2; vol. II, n° 1.

Les offres doivent être faites à la Bibliothèque de l'Ecole d'interprètes de l'Université de Genève, 3, rue de Gandolle, Genève (Suisse).